



Problème administratif avec mon lycée

Par **fatou**, le **18/05/2007** à **14:05**

Bonjour,

Je suis étudiante en première année de BTS TRANSPORT dans le lycée public

Jean Lurçat Pataydu 13^{ème} arrondissement de PARIS. J'ai appris récemment

que ma grand mère était gravement malade et j'ai donc pris la décision d'aller

la voir pour m'occuper d'elle à partir du **23 juin 2007**. Cependant l'école

prend fin le **30 juin 2007** et je ne peux pas reporter mon départ. J'ai

donc écrit une lettre au proviseur afin de lui exposer mon cas et le prévenir de

mon absence, malheureusement il m'a informé que si je n'étais pas présente

durant cette semaine (**du 23 juin au 30 juin 2007**)durant laquelle il y

aura un retour de stage, c'est à dire un point avec nos professeurs sur nos

stages en entreprise **je serai virée. Est-ce légal?A t'il le droit de me**

virer???AIDEZ MOI SVP JE NE SAIS PAS

COMMENT FAIRE!!!!Je vous remercie.

Par **Jurigaby**, le **18/05/2007** à **14:33**

Bonjour!

Que dit le règlement intérieur de votre lycée?

Cdt.